

Je ne dis pas que nous devrions faire cesser notre programme actuel ou fermer nos centres de formation de la main-d'œuvre, ou encore qu'on peut tout faire du jour au lendemain. Mais j'exhorte le ministre avec toute l'énergie dont je suis capable à songer à ce que nous avons accompli jusqu'ici et à ce que nous n'avons pas fait. J'ai l'impression qu'une bonne partie de nos efforts n'ont pas été fructueux. Je ne dis pas qu'ils aient échoué, mais ils n'ont pas donné tout ce qu'ils auraient pu donner et l'argent dépensé de ce côté aurait pu être utilisé à meilleur escient.

Je propose que nous réfléchissions à la prépondérance accablante accordée jusqu'ici à l'aide aux institutions, non pas pour y mettre fin mais en vue d'insister davantage à l'avenir sur la collaboration à donner à l'industrie et à la main-d'œuvre dans l'application de nos programmes de formation au travail dans l'industrie. Je propose en outre que le ministère étudie sérieusement ma proposition, même si elle n'est pas originale, et que nous abordions le problème du noyau de gens situés au bas de l'échelle socio-économique, ceux qui n'ont pas réussi à se trouver du travail et qui ont vécu de l'assistance sociale dans des conditions vraiment pitoyables. Nous devrions concevoir un programme de formation apte à les faire entrer dans le courant de notre vie économique, sociale et active de sorte qu'ils puissent commencer à tirer parti des avantages de notre grand pays qui n'a pas fait ce qu'il aurait dû faire pour eux.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je sais qu'on a pris des dispositions spéciales, mais pour la gouverne de la Chambre, je dois rappeler aux députés que si le ministre prend la parole maintenant il mettra fin au débat.

Des voix: D'accord.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, au départ, je veux remercier le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) de sa courtoisie et aussi d'avoir compris l'urgence de ce bill apparemment fort modeste. Je veux aussi remercier le député qui attend depuis longtemps déjà pour présenter un bill d'initiative parlementaire très important. Je l'imagine rongé un peu son frein puisqu'il a déjà connu la même expérience en quelques occasions.

Je me trouve en présence d'un dilemme: d'une part, je m'inquiète des droits indéniables du simple député et, d'autre part, je suis très conscient de la responsabilité qui m'incombe de répondre à bon nombre des questions intelligentes soulevées au cours du présent débat. Si je ne parviens pas à répondre à toutes en cinq minutes—je n'ose pas prendre plus de temps—j'espère que nous pourrions nous y arrêter plus longuement à l'étape de l'étude en comité.

Comme je le disais au début, je pensais avoir bien précisé que je ne m'imaginai pas présenter une mesure définitive ou une révision complète de toutes les lois du ministère de la Main-d'œuvre. Je m'étais plutôt immédiatement concentré sur deux points sur lesquels tous les partis, mes homologues provinciaux et tous les groupes responsables que le problème de la main-d'œuvre intéresse, avaient mis l'accent, d'abord, le besoin de formation en service et, ensuite, la nécessité de supprimer la règle des trois ans. Cette règle s'est révélée très utile, je pense, et on avait eu raison de l'insérer dans le bill initial. Elle visait alors à donner la priorité à nos travailleurs âgés dont le métier avait disparu ou était devenu superflu ou

désuet, et qui devaient en apprendre un nouveau pour terminer leur vie active.

Les temps ont changé et à mesure que le tableau du chômage devient plus net, il est évident que ceux qui en ce moment, souffrent réellement par suite de chômage, ont des traits définis. Ils sont jeunes, ils n'ont pas assez d'instruction et, bien souvent ils sont célibataires. Trop souvent, ils n'ont jamais appartenu à la main-d'œuvre et, partant, ne peuvent répondre à l'exigence des trois ans d'appartenance à la main-d'œuvre. Nous reconnaissons tous ce fait, je pense, car cela a vraiment été une tragédie.

Trop fréquemment, les gens deviennent des données statistiques. Pourtant, ils ne sont pas des statistiques, ils sont faits de chair et d'os et ils sont sensibles. Au cours des périodes où le chômage sévit, la majorité des gens «repus» c'est-à-dire ceux qui ont la chance d'avoir du travail—ont tendance à oublier que les chômeurs et les assistés sociaux sont plus que des données statistiques, ce sont des gens qui, s'ils en avaient la chance, voudraient travailler plutôt que de demeurer inemployés, sauf de très rares exceptions.

Ainsi que je l'ai bien précisé dès le début, j'ai tenté aujourd'hui de rectifier une anomalie de la loi actuelle qui, sans que cela soit voulu, jouait au détriment de nos jeunes gens; j'ai voulu également faire disparaître un obstacle juridique à un programme permanent de formation en service, après consultation avec les provinces et, évidemment, les syndicats ouvriers. Le projet de loi aura ce double résultat. Il fera disparaître l'obstacle qui empêche les jeunes d'acquérir une formation, et permettra au ministère de la Main-d'œuvre de rétablir nos priorités de façon à favoriser davantage la formation en service, ce que la loi actuelle n'a pas su faire.

Le député de Comox-Alberni (M. Barnett) a parlé tantôt de la nécessité de consulter les syndicats. J'ai dit tout à l'heure que j'avais espoir d'être en mesure durant le débat sur le budget la semaine prochaine de parler longuement, comme je ne suis plus ministre du Travail, de certaines responsabilités que doivent assumer les syndicats, de leurs obligations morales et juridiques envers les malheureux chômeurs au Canada, notamment dans le domaine de l'apprentissage et en ce qui concerne le principe de l'atelier fermé.

La plupart des obstacles au recyclage sur place ou ailleurs et à l'apprentissage de nos jeunes sont attribuables à des coutumes désuètes du mouvement ouvrier lui-même. Bien que je juge nécessaire et obligatoire, conformément à mes principes, en parlant de la formation sur place de tenir compte de l'opinion du mouvement ouvrier, je suis persuadé que la plupart de ses dirigeants estiment que leur collaboration sera nécessaire au cours de la présente décennie pour relever le défi qui se pose au Canada et auquel un nombre croissant d'industries axées sur le capital devront faire face.

Le ministère de la Main-d'œuvre effectue actuellement une évaluation très approfondie. Le nouveau sous-ministre a déjà formé un groupe d'étude sur l'assurance-chômage chargé de voir quelle est la meilleure façon de coordonner ces deux points et de rendre ainsi le meilleur service possible au même client, le chômeur ou même le travailleur canadien. Le député de Cape Breton-The Sydneys (M. Muir) a dit des paroles aimables à propos de l'exode des cerveaux des provinces Maritimes. Mon père venait de Halifax; je ne conteste donc pas ce qu'il a dit et j'espère que c'est héréditaire.